



Le Comité français de l'UICN appelle à prendre en compte le patrimoine naturel et la biodiversité dans la reconstruction de Mayotte

Communiqué de presse – 30/01/2025

A la suite du passage du cyclone Chido qui a dévasté Mayotte, le Comité français de l'UICN appelle le Gouvernement, les collectivités du territoire et le futur établissement public chargé de la coordination de la reconstruction, à élaborer un projet respectant la biodiversité unique de Mayotte. Ce projet doit identifier et mettre en œuvre des solutions adaptées, en évitant les actions aux conséquences écologiques négatives, grâce à l'expertise scientifique et à la mobilisation des acteurs environnementaux locaux.

Un fort impact environnemental du cyclone Chido

Le cyclone Chido a dévasté en grande partie les milieux naturels de Mayotte, tant au niveau terrestre que marin et côtier. Les conséquences indirectes du cyclone sont diverses et nombreuses : accumulation de déchets et polluants sur terre et arrivant jusqu'au lagon, forte dynamique d'installation de cultures illégales dans les espaces forestiers protégés conduisant à des incendies aujourd'hui encore en cours, développement des espèces exotiques envahissantes...

Le cyclone s'est abattu sur un territoire déjà très fragilisé et aux capacités d'agir limitées malgré un tissu d'acteurs mobilisés et aux compétences affirmées en matière de gestion des espaces naturels, d'accompagnement scientifique des problématiques post-cyclone et de mobilisation de la société civile.

Des enjeux forts de biodiversité à préserver ou restaurer

L'archipel de Mayotte fait partie d'un des 36 « points chauds » de la planète en matière de biodiversité et présente à cet égard un endémisme particulièrement original et fragile.

Côté terrestre, Mayotte possède des écosystèmes forestiers très menacés, qui rendent des services écologiques essentiels pour réguler la ressource en eau et empêcher l'envasement du lagon. Le Comité français de l'UICN avait précédemment alerté sur le taux de déforestation élevé et demandé à prendre les mesures nécessaires pour assurer un avenir pérenne à ces espaces naturels. Également, 43 % des plantes à fleurs étaient considérées comme menacées selon les critères de l'UICN.

Côté marin, Mayotte possède également un lagon unique avec une double barrière récifale abritant une faune très riche dont le célèbre Dugong, dont il ne subsiste que quelques individus, ainsi qu'une diversité de poissons contribuant significativement aux besoins alimentaires locaux.

Face à cette situation exceptionnelle, le Comité français de l'UICN :

- Souligne **l'importance de la mobilisation générale du Gouvernement** pour rétablir l'accès aux besoins essentiels des Mahorais/es et son ambition d'une reconstruction du territoire ;
- S'inquiète de la tentation de reconstruire en **s'éloignant des standards et des réglementations en matière d'urbanisme et d'environnement** et de la non prise en compte des enjeux de biodiversité ;
- Alerte les pouvoirs publics face à des propositions qui peuvent s'avérer être de « **fausses bonnes solutions** » et avoir des conséquences écologiques très négatives comme les **reboisements avec des essences exotiques**, car seuls des **plants d'espèces indigènes** du

territoire et provenant de semences locales devraient venir **en appui des mécanismes naturels de restauration** ;

- Appelle le Gouvernement, et particulièrement le ministre des Outre-mer en charge du dossier, mais aussi les collectivités et les acteurs socio-économiques de Mayotte à **élaborer un projet de restauration qui s'appuie sur les atouts et respecte les enjeux de biodiversité**, en s'appuyant notamment sur les Solutions fondées sur la Nature et sur les dynamiques naturelles ;
- Demande à **associer la riche expertise scientifique locale et nationale existante** en matière de restauration d'espaces naturels insulaires à ce projet ;
- Invite le futur établissement public chargé de la coordination de la reconstruction à **s'appuyer sur les compétences des acteurs locaux et nationaux, et à consulter le public**, pour accompagner les initiatives de reconstruction en cohérence avec les nécessités de conservation de la biodiversité unique de Mayotte.

Une opportunité inédite est donnée aujourd'hui à la puissance publique de mobiliser les expertises scientifiques pour accompagner les meilleurs choix politiques et techniques en matière de planification et de prise en compte des enjeux de biodiversité dans cette reconstruction.

Le Comité français de l'UICN, par l'intermédiaire de son antenne à Mayotte et avec ses organisations membres et ses experts, prendra toute sa part dans cette recherche des meilleures solutions pour rendre Mayotte et son extraordinaire biodiversité plus résilientes.

Contact presse :

Camille Aspar
Chargée de communication
Comité français de l'UICN
07 48 12 31 99
communication@uicn.fr